L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.
Est situé rue de Chartres, No. 11[illegible]re St.
Louis et Conti.
CONDITIONS:
SIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ou on n'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Tout avis ne publiera en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne le donne pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Creger,
Charles Bigg, Placide Foresstall,
John Nicholson, caissier.

Comité des échanges à vendre.

D. F. Barthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. le juillet.

Bureau de la presse à vapeur de la Levée.

ON recevra jusqu'au 6 du courant des demandes pour les places d'agent, et de trésorier et secrétaire de la compagnie. On exigera des répondans et de bonnes sûretés. Par ordre de la direction.

1er juillet JOHN B. LEPRETRE, président.

BUREAU D'ASSURANCES COMMERCIALES,
Nouvelle Orléans, 29 juin, 1835.

LES Directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 8 pour cent sur le montant versé, provenant du net produit des bénéfices de la compagnie depuis le commencement de leurs opérations le 4 mai dernier, payable aux actionnaires, ou leurs ayans cause, après le 6 juillet suivant

30 juin ANDW C ARMSTRONG, secrétaire.

UNE assemblée des directeurs de la Compagnie du Desséchement des Marais de la Nouvelle Orléans, tenue à la Nouvelle Orléans le troisième jour de juin courant à 6[illegible]

Résolu que tout le montant du fond capital de la dite compagnie qui a été souscrit, sera payé dans le courant de la présente année 1835, de la manière suivante, savoir: $30 sur chaque action payables au premier lundi de juillet. $30 au premier lundi de septembre et $30 au premier lundi de novembre prochain.

NOTA—Les souscripteurs au fond capital de la compagnie et dessus nommée, sont informés que, conformément à la résolution ci-dessus mentionnée plus haut, le premier paiement sera dû le lundi 6e. jour de juillet; et ils sont dûment notifiés que le dit montant sera reçu à la Banque de l'Association Consolidée.

8 juin—1m C. WATSON, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement qu'il a désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote jouissant appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées exclusivement à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—1[illegible] ED. L'HOTE.

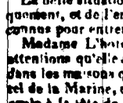

HOTEL
DE
MANDEVILLE.

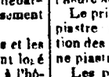

Le soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le voudront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, le terre y a été vue de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une poine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'été, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus facile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—[illegible] JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars de chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le moment actuel, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

22 mai WAYMOUTH

A LOUER.

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

---

PROPRIETES A LOUER

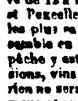

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, d'magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
22 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec le susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, feisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co., se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
1er juillet—[illegible] N DELAPLAINE.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

CARRIÈRE & BORDUZAT,
8 juin[illegible] no 11, rue St. Louis.

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne cuisinière et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, sans emploie trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—[illegible]

POUR LA MOBILE, de suite toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxiet à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur

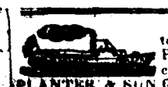

PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et touchеront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures.

S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur la Mississipi. 9j—1m

---

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jos Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars du 6 à onze du matin; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Beloxi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ces ports aux lits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

7 juil[illegible]

POUR ST. LOUIS.

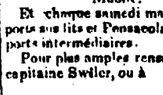

Le superbe bateau à vapeur neuf MOGOL, ayant une chambre haute, capitaine Jno. F. Hunt, est attendu journellement, et partira positivement le 15 du mois, pour cette destination et les postes intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

Le Mogol prendra aussi des passagers pour Louisville et autres ports sur l'Ohio, s'étant arrangé avec des petits bateaux à vapeur pour leur transport—ce bateau ayant une vaste chambre haute et des chambres particulières, offre aux passagers un moyen de transport aussi commode et aussi accéléré que quelque bateau que ce soit sur le fleuve.

8 juin

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

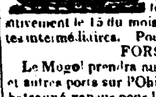

Le nouveau bateau à vapeur d'un léger tirant d'eau ROB ROY, ayant une chambre haute, commandé par James L Wilson, est attendu de jour en jour et doit recevoir sans délai pour les destinations susdites et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, avant de bons arrangemens, s'adresser à

7 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

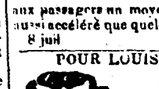

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et repartira pour la Nouvelle Orléans, à 6 heures du soir.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville à 9 heures du matin, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2. à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne 23 juin—[illegible]

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre.
Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR LA HAVANE.—Le 9 du courant.

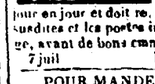

La goëlette fine voilière, doublée, clouée et chevillée en cuivre, CREOLE, capitaine Buckup, enregistrée A 1, partira Jeudi. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, entre les rues Conde et Bienville, ou à

HARRISON, BROWN & Co.
9 juil no 117, rue Royale.

POUR LOUER OU FRETER.
Pour la Havane, Campêche ou un port des Etats Unis.

Le beau brick EVELINE, d'une marche supérieure, capitaine Jn J Jackson est prêt à recevoir un chargement. Pour les conditions, s'adresser à

8 juin—6 QUERTIER & ROUTIN.

POUR ST YAGO (de Cuba.)
Passage seulement.

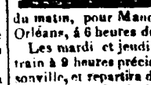

La goëlette fine voilière ECLIPSE, capitaine Delvaille, ayant la majeure partie de son chargement engagée, devant partir du 12 au 16 courant, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St Louis, ou à

A. DELPEUCH, rue Chartres,
7 juillet—4 entre Toulouse et St Pierre.

POUR TAMPICO.

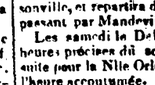

La belle goëlette fine voilière NELSON, capitaine Gutierez, peut recevoir quelques passagers, et ayant déjà tout son chargement arrêté, partira positivement trois jours après cette date. S'adresser à

A R MIRANDA.
2 juil—3 no 52 rue St Louis.

POUR LA HAVANE.

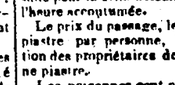

La goëlette CREOLE remarquable par sa marche doublée et chevillée en cuivre, jaugée A 1. Pour fret ou passage s'adresser à

HARRISON BROWN & CO.
30 juin Rue Royale No 117

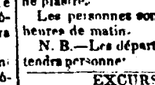

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j—un—[illegible] J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M Caboche.

MR CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeune gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3m—[illegible]

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarid, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

20 juin CABOCHE

AVIS—Il est par le présent donné avis aux personnes qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de Mr. Jean Maignan de les faire connaître à dame Athalie Gleise ou veuve; et celles qui doivent à la dite succession sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai, entre les mains de la dite dame veuve Maignan.

30j—10

CHAUX DE THOMASTOWN A VENDRE.

LE soussigné a reçu directement de Thomastown et offre à vendre à des termes accomodans, 1000 barrils et plus de chaux de pierre, livrables à son magasin rue des Champs Elysées, entre les rues de la Victoire et de la Levée, vis-à-vis le hangard du rail road. A vendre du foin de première qualité s'adresser à

8 juin—30 A. MARIGNY.

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connaît le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignemens satisfaisans concernant sa moralité et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jerome Bayon, éditeur de l'Abeille.

6 juin—[illegible]

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription. Par l'article 8me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur déjà effectuée. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

A VENDRE.

UN ou DEUX superbes billards dans un bon conditionnés de la ville, complettement garnis de queues, billes, lampes &c.

On les vendra bon marché pour du comptant. S'adresser au bureau de l'Abeille. 8 juil—3 jrs

---

ON désire acheter des actions de la Banque de Louisiane, et de la Banque de la Cité.

3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat

A MAGNON, 8 juil[illegible]

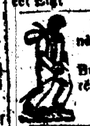

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre SIMON, se disant appartenir à M Miller. Et le nègre NED, se disant appartenir à M Barthier. Les propriétaires sont priés de les réclamer conformément à la loi.

JACQUES CHARBONNET.
7 juil allé fr.

$25 DE RECOMPENSE.

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er. juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bonté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau, secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pc[illegible]

$20 DE RECOMPENSE

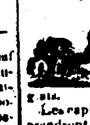

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 8 pouces, bien connu et, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & Co

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlits, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange; fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Sedlis qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

Eaux Minérales Factices.
RIVET, SYBOLD & CO.
Rue St. Pierre No. 25, entre Chartres et Levée.

L'USAGE des eaux minérales est aujourd'hui généralement répandu en Europe. Leur effet salutaire comme moyen préventif est prouvé par un seul exemple: on sait que l'apparition du choléra à Paris en 1832 y fit tripler la consommation de l'eau de Seltz, et depuis lors elle a remplacé l'eau ordinaire comme boisson de table. Les docteurs et le public verront sous peu avec plaisir s'élever un établissement qui manquait à cette ville.

Nous laissons aux docteurs le soin de décider jusqu'à quel point il est possible au chimiste d'imiter la nature et de réussir dans ses contrefaçons, mais nous croyons être d'accord avec eux en disant que s'il ne faut pas attendre des produits fabriqués, les effets merveilleux qui ont accompagné l'administration des eaux minérales naturellement prises pour les maladies aux sources même d'où elles nous arrivent, on peut affirmer que les eaux minérales factices présentent un puissant et facile moyen de guérison, et que les produits fabriqués l'emportent beaucoup sur les produits naturels transportés, surtout à de grandes distances.

Nous avons retardé jusqu'à ce jour de signaler au public la création de notre nouvel établissement parceque nous voulions avant tout acquérir des titres à sa confiance en soumettant nos produits à l'examen de la société médicale de la Nouvelle Orléans, nous extrayons les lignes qui vont suivre du rapport fait au nom de cette société par une commission composée de Messrs. Delpeuch, Tricou et Lambert.

"Dans un certain nombre de cas, les eaux factices l'emportent par leur utilité thérapeutique sur les eaux naturelles." "Le fabricant peut pour ainsi dire approprier ses eaux au gré du médecin, à la nature du sol et au malade."

"Notre principal but dans la rédaction de ce rapport a été de rendre Messrs. Rivet, Sybold et Barthe du caractère qui leur est propre en leur assignant dans l'esprit du public la place qu'ils doivent y occuper." "D'ailleurs les connaissances de M Barthe comme chimiste ont été mises en évidence par les épreuves auxquelles il a été soumis en France." Il a rempli pendant trois ans les fonctions de professeur de chimie et de physique des cours publics de la ville de Marseille.

"Rendons grâce à Messrs. Rivet Sybold et Barthe de l'heureuse idée qu'ils ont eue de fonder un établissement qui répondra une fois aussi importante que il [illegible]."

"C'est pour nous un devoir en même temps qu'un plaisir d'encourager de si louables efforts et de contribuer par notre bibi vveillance à la prospérité d'un établissement dont le moindre mérite est l'utilité publique."

Ce rapport est signé par Messrs. Fortin président, Pieussan secrétaire, Delpeuch, Tricou et Lambert rapporteurs.

20 juin—10 RIVET SYBOLD & Co.

LE soussigné étant sur le point de quitter le pays prie les personnes auxquelles il pourrait devoir de lui présenter leurs comptes à l'Hôtel de la Marine, rue de la Levée, entre les deux marchés.

1—[illegible] A. RIVEREAU.

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

POYE, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Gnomoniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Bassin; où il exécute avec élégance et solidité toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc et Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées; il reblanchit les *Vases* et *Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11juin

---

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié ira à fonder une bibliothèque médicale.

11 mai Le secrétaire général, PUISSAN.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 8juin 1a

---

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21m ao

---

AUX CHARRETIERS.

ON demande 20 ou 30 charretiers et tombereaux pour transporter le poids d'environ 100 tonneaux de la Lave à l'établissement du gaz. S'adresser au bureau de la compagnie, rue du Camp 29 juin

---

LES soussignés offrent à vendre en leur magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse. 30 caisses confitures de la Havane, venant de débarquer, et de qualité supérieur. 9 juil PASCALET & MICHON.

GENIEVRE & EAU DE VIE.

EN débarquement du navire Alabama, venant de New York. 100 barrils genièvre, 100 barrils eau de vie, à vendre par LEGENDRE & SAMORY.

7 juil no 54, rue Toulouse.

COMMERCIAL LIBRARY SOCIETY.

MEETING of the members will take place at the Library room, on Saturday evening 27th inst. at 8 o'clock precisely, for the purpose of making such arrangements to unite with the procession on the 4th July as is consistent with the dignity and welfare of the institution. A full attendance is particularly requested as it is expected that an exhibition of its strength on the day will materially conduce to the interests of the society.

june 27 J. G. WALTON, President.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'ecorce de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 00 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 47 onces de pain pour un escalin. Les peines de 3 pour un escalin écrivent passé 25 pour cent de plus

27 juin DENIS PRIEUR, maire

BEURRE DE GOSHEN—25 barrillets beurre de Goshen, 1ère qualité, récemment reçu et à vendre par GRAY, DURRIVE & co.

29 42et 43, Nouvelle Levée.

WHISKEY—200 barrils de Whiskey à vendre par LEGENDRE & SAMORY.

10 juil—3 no 54, rue Toulouse.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T. Lépine, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9juin

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 86, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

---

CHANGE sur France à vendre par
13 juin A St GEORGES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent Hon. Charles Maurian, juge—no 8641—James Vance contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de James Vance ait lieu au bureau de Wm. Y. Lewis, not. pub. le 20 juillet prochain, pour accepter l'abandon, et délibérer sur les affaires de dit insolvable Vance. Par ordre de la cour. Au Greffe. N. Orléans 13 juin 1835.

15 juin—1[illegible]2pc ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Levrie et Cie. contre ses créanciers—Présent Hon Charles Maurian, juge—21 juin 1835—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Seghers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et propriétés sont et demeurent suspendues—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1835.

25 juin—2pc P A GUYOL, dép greffier.

MADAME DELAMORINIERE, arrivant de Paris a l'honneur de prévenir Messieurs les pères de familles, qu'elle vient d'ouvrir en cette ville une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles.

Les différentes branches d'instruction, seront:

La lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire française, la géographie. Plusieurs autres ouvrages à l'aiguille, les principes de la religion ne seront point négligés.

Sans doute les élèves ne s'appliqueront pas simultanément aux différentes études indiquées ci-dessus; la division de travail sera basée sur l'âge, sur le savoir, et sur les dispositions de chaque élève.

Mme Delamorinière ne négligera rien pour justifier la confiance dont les familles l'auront honorée, et tous ses efforts tendront à former le cœur et l'esprit de ses jeunes élèves.

Des professeurs distingués sont attachés à son établissement, parmi eux il y en a un qui enseignera l'anglais.

Mme. Delamorinière donnera particulièrement des leçons de Piano.

Elle recevra des pensionaires, des demi pensionnaires et des externes.

Sa maison est rue Bourbon no 272, entre Dumaine et St Philippe. 2 juil—6

AVIS

LES soussignés ont fait des applications au Bureau d'Assurance des Négocians pour le renouvellement de trois certificats émis en faveur de M. William Frost jr, composant ensemble 80 actions du fond capital de la dite compagnie; les quels certificats ayant été perdus ou volés, avis est donné par ces présentes que si les dits certificats ne sont pas retrouvés dans 60 jours, ils ne seront reconnus, ni négociables, ni transmissibles.

8 juillet—3m.2pm BRIDGE, YOSE & Co.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte. Ledit dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH SAUL, caissier.

DEMANDE.

DEUX ou trois bons ouvriers ébénistes auront de l'ouvrage en s'adressant immédiatement rue Royale no 144.

9 juil—[illegible] F SEIGNOURET.

DEMANDE DE DOMESTIQUE—On désirerait avoir à loyer une négresse blanchisseuse et aussi cuisinière. S'adresser au bureau de cette feuille.

7 juil—d

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, pour ce qui a rapport aux affaires de la banque sera ouvert tous les jours excepté les dimanches, depuis 11 heures du matin, jusqu'à 2 heures après midi, rue St Charles, no 7, où l'on donnera les certificat &c.

7 juil—10 JN NICHOLSON, caissier.

AVIS.

VICTOR DELLA COVA informe ses amis et le public en général qu'il a repris son genre d'affaires de courtage et de commission, et qu'il a établi son bureau rue St Louis no 48, à toucher la Bourse Hewlett.

6 juillet—4

AVIS.

MADAME MAILFER a l'honneur de prévenir MM les amateurs qu'elle vient d'établir de l'autre bord du fleuve, vis à vis le Ferry, un Tir au Pistolet.

L'ouverture en aura lieu Dimanche prochain, au matin. Elle continue toujours à tenir son ancien établissement du même genre au lac.

Elle espère que la bonté des armes, et la promptitude du service mériteront la bienveillance des amateurs pour son établissement. 8 juil—6

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouvera de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 151, 8 juil—[illegible]

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. Fourcaudes, sous la raison de U. David & co. a été dissoute d'un commun accord dès la fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a fait un autre sous la même raison le 1er juin, avec M. César Fraisse. U. DAVID.

3j Pharmacien, ancnig. Remparts et Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fond capital de cette institution, qu'ils auront à payer le 1er novembre vingt pourcent par action sur le montant de leurs souscriptions.

D'après une résolution adoptée par la direction, la banque accordera un intérêt à raison de cinq pour cent par an sur ses comptes qui pourront d'avance le montant de leurs souscriptions. Par ordre de la direction.

30 juin L FGENRES, secrétaire.

A VENDRE—Des actions de la Banque du Gaz, Banque du Carrollton Rail Road, Banque des Mechanics, Compagnie d'Assurance de l'Ocean, Compagnie des Architectes du 8ème district, et 600 de ce la Banque de l'Union.

3 juillet EDW. GOTTSCHALK, courtier.

AVIS—Si un nommé DAVID RIDEY se trouve à la Nouvelle-Orléans, il est prié de se présenter chez les soussignés qui ont à lui faire des communications intéressantes pour lui. THEODORE NICOLET & co.

16j no 86, rue Bienville.

Compagnie d'Assurance et de Manufacture d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 26 juin 1835.

LES souscripteurs au fonds capital sont requis de se présenter au bureau de la compagnie, encoignure des rues du Camp et de la Commune, conformément aux dispositions de la charte pour donner sécurité pour cette partie de leur souscription qui n'a pas encore été payée.

Par ordre de la direction.

29 juin R GLAGUE, secrétaire.

DIRECTEURS de la Compagnie de Banque et de Gaz de la Nouvelle Orléans.

Edward Yorke, Président.

James H Caldwell, Thos Banks,
Joshua Baldwin, J C Cash,
Samuel Thompson, J Berry,
J A Niven, S Heraman, Sr.

Comité pour les travaux du Gaz.

James H Caldwell, Président.
J Berry, J A Niven.
27j J Baldwin, E Yorke.

EN débarquement du navire Resource, et à vendre par Osmin Bigourdan, rue Toulouse no 23, ou par P Latapy, rue Royale no 147.

270 sac